



Enfant majeur et toujours en garde alternée!

Par **ghyslou**, le **20/06/2009** à **21:07**

Bonjour, mon fils de 18 ans (en 01/09) est en plein dans les épreuves de bac... mais, étant en garde alternée jusqu'ici, donc sans pension, ok. mais, s'il a son bac et pars étudier dans une ville universitaire, comment être sûr que son papa financera la moitié des études? aucune entente puisque sa jeune concubine lui interdit de me rencontrer depuis qu'ils vivent ensemble! je ne peux tout assurer seule, alors comment faire établir un acte juridique afin que mon fils puisse faire des études de kiné comme il le désire? merci de vos conseils...
Ghyslou

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **21:49**

Bonsoir,

Il faut que votre fils saisisse en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander le versement d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.